

**MAIRIE DE ROCHE**  
**Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 30 septembre 2022**



**L'an deux mil vingt-deux**, le 30 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 22 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jérôme PONTAL - Jean-Paul BOIS - Sophie KOWALSKI - Nicolas ISSEMANN - Audrey ANTOUARD - Léa REVELLIN-PIALET - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Roger CLAVEL – Christian LAMBERT

Absents :

Marcel NICOLIER donne procuration à Jean-Paul BOIS  
Valérie DELHAIE donne procuration à Bernard COCHARD  
Maria BONZI donne procuration à Léa REVELLIN - PIALET  
Frédérique LARRAS donne procuration à Véronique CHARDON  
Pierre SIMIAN donne procuration à Audrey ANTOUARD

Absents excusés : -

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10
Présents :	14
Votants :	19

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Commissions municipales et désignation des membres - modification
- 2 - Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025 - Approbation du projet et demande de subvention
- 3 - Constitution d'une servitude de passage pour une canalisation des eaux usées et pluviales sur les parcelles AE 664, 646, 645 et 662.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 septembre 2022**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2022.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n° 2022 09 61 : Mise en place des commissions municipales et désignation des membres**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Le Conseil Municipal peut former des commissions ayant pour rôle d'étudier plus spécifiquement les affaires dont elles ont la charge. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Le Maire est président de droit de chacune des commissions. Dans leur première réunion, les membres des commissions désignent un vice-président.

Il revient alors au Conseil Municipal de créer des commissions et de désigner les membres qui y siégeront.

Par délibération en date du 25 05 2020, le conseil municipal a acté la mise en place des commissions municipales et la désignation des membres,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de certaines commissions suite à l'installation d'un nouveau conseiller et de la volonté de certains élus d'intégrer de nouvelles commissions,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « travaux » :

Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Jean-Paul BOIS, Pierre SIMIAN, Michel BOUGAREL, Bernard GUILLARME, Roger CLAVEL, **Christian LAMBERT**

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « environnement et agriculture » : Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Jérôme PONTAL, Nicolas ISSEMANN, Bernard GUILLARME, Roger CLAVEL, **Christian LAMBERT**

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « aménagement centre village » : Bernard COCHARD, Marcel NICOLIER, Catherine PILLOIX, Jean-Paul BOIS, Audrey ANTOUARD, Michel BOUGAREL, Sophie KOWALSKI, Nicolas ISSEMANN, Bernard GUILLARME, **Christian LAMBERT**

- **PREND ACTE** des membres suivants au sein de la commission « patrimoine » : Bernard COCHARD, Véronique CHARDON, Maria BONZI et **Jean-Paul BOIS**

**Délibération n° 2022\_09\_62 : Dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025, enveloppe complémentaire - Approbation du projet et demande de subvention**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Il est exposé que le projet « Installation d'un distributeur à billets » verra le jour prochainement sur le territoire de la commune.

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Montant prévisionnel HT : 50 120.68 € HT
- Montant prévisionnel TTC : 60 144.82 € TTC
- Planning de réalisation : 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 – 1<sup>er</sup> trimestre 2023

Le Maire précise qu'une enveloppe complémentaire de dotation communautaire de soutien aux investissements communaux pour la période 2022/2025 est proposée par le Conseil Communautaire de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE.

L'opération « Installation d'un distributeur à billets » est éligible à ce dispositif, selon le règlement établi par la Communauté de Communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** l'opération communale d'investissement « Installation d'un distributeur à billets » pour un montant de 50 120.68 € HT,
- **SOLLICITE** l'attribution d'un fonds de concours par COLL'in Communauté, dans le cadre de la dotation communautaire de soutien aux investissements communaux 2022/2025 pour un montant de 25 000 €

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec COLL'in Communauté et tout document se rapportant à cette affaire

**Délibération n° 2022\_09\_63 : Constitution d'une servitude de passage pour une canalisation des eaux usées et pluviales sur les parcelles AE 664, 646, 645 et 662.**

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de la vente de la parcelle AE 664 à la SDH, il est précisé que des canalisations eaux usées et eaux pluviales traversent cette dernière.

Les propriétaires des fonds servants (AE 664, 646, 645 et 662) constituent au profit des propriétaires des fonds dominants (AE 661, 660, 659, 658, 657, 662 et 664) un droit de passage perpétuel en tréfonds des évacuations des eaux pluviales et usées.

La commune donne son accord pour la constitution de ces servitudes.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires des fonds dominants et cette constitution de servitude sera consentie sans aucune indemnité.

*Bernard COCHARD explique que ces différentes canalisations serviront aux logements déjà réalisés et à venir situés dans ce secteur.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage des canalisations d'eaux usées et pluviales sur les parcelles AE 664, 646, 645 et 662
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à la constitution de ces servitudes.

**INFORMATION DU MAIRE**

Suite à une rencontre avec le promoteur immobilier de Promotion 2000, il est envisagé d'acquérir un espace commercial d'environ 150 m<sup>2</sup> dans le futur projet situé à l'angle de la Rue Gérard Vernay et de la rue Croix Serbinat. Une pharmacie pourrait être installée. Le maire demande un avis de principe aux membres du conseil municipal. Il se renseignera auprès de l'ARS afin de connaître les conditions d'ouverture de ce type d'établissement

Bernard GUILLARME est favorable à ce projet mais, il fait remarquer que les pharmacies en centre-ville vont fermer petit à petit et seront transférées dans les centres commerciaux.

Bernard COCHARD répond que l'acquisition d'un espace commercial n'est jamais perdue.

Le comice agricole sera organisé sur la commune de Roche en septembre 2024. Une réunion d'information se déroulera le vendredi 21 octobre à 20 h à la salle de l'Arche. Toute la population est conviée.

## **TOUR DE TABLE**

### **Commission communication – Veronique CHARDON**

Le flash de septembre a été distribué.

Le bulletin de fin d'année est en cours de préparation. Une liste présentant l'ensemble des acteurs de la vie économique de Roche sera intégrée dans ce bulletin.

### **Commission enfance, jeunesse et personnel communal- Catherine PILLOIX**

-Compte tenu de la situation économique actuelle, il a été décidé d'accorder un budget supplémentaire aux écoles. La dotation par élève est majorée de 5 €, ce qui représente une dépense supplémentaire pour la commune d'environ 1000 €. Le montant sera ainsi de 55 € par élèves.

-Le bureau du sou des écoles a rencontré la municipalité. Ils ont plusieurs projets. Ils souhaitent travailler avec les associations et le CCAS afin de rendre le sou des écoles plus dynamique.

- La commission « enfance et jeunesse » de COLL'in Communauté est partenaire de la Mission Locale Nord Isère pour le projet RÉFLEX ayant pour objectif d'aller au plus près des jeunes isolés en zone rurale. Un bus va sillonner le territoire pour aller à la rencontre des jeunes sans emploi et sans formation.

### **Commission embellissement et illuminations – Michel BOUGAREL**

-Les travaux d'aménagement du centre village se poursuivent, les délais sont respectés. Le béton désactivé sera coulé à partir du 10 octobre. La circulation sera alors interdite dans ce secteur pendant environ 10 jours.

-L'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de l'église se fera en 2024.

-Les illuminations se préparent.

-Bilan du Festimusical du 9 juillet : Il n'était pas judicieux d'associer 2 manifestations différentes : le feu d'artifice et les groupes de musique.

Il est envisagé de reconduire une manifestation musicale en 2023 mais en modifiant la forme. Il est prévu d'organiser une manifestation en juin 2023 (dater à définir) sur la place du 11 novembre avec des artistes amateurs et des rochois volontaires. La buvette pourrait être confiée soit aux divers commerçants soit à des associations rochoises.

### **Commission finances et PCS - Jérôme PONTAL**

-L'ensemble du département de l'Isère est en niveau 3 et 4 concernant la sismicité. Par conséquent, chaque intercommunalité doit avoir un PCS en harmonie avec ceux des communes membres.

### **Commission urbanisme - Sophie KOWALSKI**

-La modification du PLU suit son cours. La commission doit valider la proposition faite par le bureau d'étude.

### **CCAS – Catherine PILLOIX**

-La commission « solidarité » de COLL'in Communauté propose via les bons de transport une nouvelle destination, le centre ophtalmologique à Ruy Montceau.

-La convention concernant le service de téléalarme a été renouvelé pour une durée de 6 ans entre Vienne Condrieu Agglomération et COLL'in Communauté.

### **Nicolas ISSEMANN**

Il a été interpellé par des parents suite à la dangerosité de l'accès à l'école maternelle par le portail situé rue du 8 mai, en face de la salle de la Fontaine. Les nombreuses familles attendent sur le trottoir et sur la route très fréquentée notamment par les bus.

Bernard COCHARD répond que la situation sera évoquée avec la directrice de l'école maternelle.

#### Bernard GUILLARME

La course de l'ARSL a réuni environ 800 personnes. Le nombre de participants est en baisse par rapport aux années précédentes à cause de la météo et à la crise sanitaire.

L'ARSL remercie la municipalité pour le prêt de salles et de matériel divers.

#### Aurélié VERNAY

Le département de l'Isère propose aux adhérents des médiathèques communales et intercommunales d'avoir un accès gratuit aux ressources des médiathèques départementales.

#### Roger CLAVEL

-Il a fait le recensement de l'ensemble des bois communaux (entre 13 et 14 hectares) et constate que certains pourraient être coupés. Il y a lieu d'identifier sur place les bois pouvant être proposés à la coupe.

#### Christian LAMBERT

-Il demande quand est ce que vont avoir lieu les travaux d'aménagement sécuritaire chemin des Bersoudières. Bernard COCHARD répond que ces travaux se feront après ceux du centre village.

-Concernant les commerces, il demande quand est ce que la réouverture de la boulangerie est prévue.

Bernard COCHARD répond que la boucherie pourrait s'installer dans ses nouveaux locaux en décembre et la boulangerie pourrait réouvrir, après avoir réalisé des travaux dans l'actuelle boucherie, à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au**

**Vendredi 4 novembre 2022 à 20h00 en mairie**

Le Maire,  
Bernard COCHARD,

Le secrétaire de séance,  
Véronique CHARDON,

